

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2016
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FEVRIER 2016 A L'UNANIMITE
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2016

La séance débute à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Claude CHAPPUIS, Maire de Challex,

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2016

Présents : Patricia ALTHERR, Fabien BELOTTI, Claude CHAPPUIS, Sophie COLLET, Brigitte FLEURY, Emmanuelle JAN, Christian JOLIE, Stéphanie LOVENJAK, David PERAY, Frédéric PERICARD, Denis RAQUIN, Sandrine SHAW, Jean-Pierre SZWED.

Absents ayant donné procuration : Valérie BURINE donne procuration à Fabien BELOTTI. Michel PETER donne procuration à Stéphanie LOVENJAK.

Secrétaire de séance : Sandrine SHAW.

Invitée : Charlotte BREUILH.

Claude CHAPPUIS remercie les élus pour leur participation, leur aide et leur présence lors de l'inauguration de la Salle Jean Antoine Lépine. Il les remercie aussi pour leur investissement sur la commune car cela fait un an exactement qu'ils sont réélus.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 4 janvier 2016.

Christian JOLIE fait une remarque concernant le cadrage du tableau de la commission urbanisme, il ajoute que page 4 il faut ajouter « de » pour « que de mettre ».

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission finances (Fabien BELOTTI pour Michel PETER)

☛ La commission s'est réunie il y a deux semaines. Ils ont fait le point sur le budget 2015, tout suit son cours.

Les dates de préparation du budget ont été fixées. Les membres du Conseil municipal se réuniront pour parler du budget le 10 mars à 20h00. Le vote du budget aura lieu le 24 mars à 20h00.

Commission travaux, environnement, sécurité et voirie (Claude CHAPPUIS)

☛ La commission s'est réunie le 27 janvier 2016 :

Mr Durand de la DDT est intervenu pour la parcelle de Mr Favre. Celui-ci a désenclavé sa parcelle via un chemin sortant sur la départementale et le chemin des Pompes sans demande préalable. Mr Durand aimerait que ce chemin sorte sur le chemin des Pompes. Le Conseil Départemental donnera sa réponse suite à la demande préalable qui vient d'être faite.

Ce même habitant aimerait déposer un miroir sur un poteau du SIEA afin de sortir de chez lui en toute sécurité. Cela sera débattu avec le SIEA après que le muret ait été fini et à voir avec la réfection de la route de Mucelle.

Le goudronnage du Chemin des Charmilles sera fait dès les beaux jours.

Le chemin de Gaillardin doit être balayé suite aux travaux.

Travaux route de Mucelle : Mr le maire doit contacter un habitant pour un morceau de parcelle. Il faut revoir le projet afin de le concrétiser en une année mais en le budgétisant chaque année.

Le calendrier serait : réunion avec Archigraph pour un projet fini fin juin, réunion avec les habitants en septembre et travaux en 2017.

Très la Salle : 3 devis ont été proposés et celui de Mr Hofer est le plus bas avec des tuyaux annelés. Redemander des devis avec les mêmes tuyaux auprès des entreprises Nabaffa et JLTP.

Les canalisations de la mise en séparatif des eaux pluviales vont être refaites « Route de la Plaine » suivant le plan de la CCPG.

Revoir avec l'entreprise Hofer, l'évacuation des eaux pluviales de la SJAL sortant sur la départementale.

Travaux en tripartie (Mr Bernardi, la CCPG et la commune) donc 10 000 euros pour la commune, pour les eaux pluviales aux Baraques et création d'un bac de rétention paysagé (la commission ira voir sur place). Brigitte FLEURY demande pourquoi la commission urbanisme n'a pas été consultée ? Patricia ALTHERR répond que c'est la CCPG qui s'en occupe ? Claude CHAPPUIS confirme que l'étude est gérée par l'ingénieur eau pluviale de la CCPG. Ils débattent sur ce qu'est une conduite annelée.

Projet d'une aire de sport à l'école, rajout d'une rampe au skate parc et d'une aire de jeux entre la Halle et la Salle Jean Antoine Lépine (la commission ira voir sur place dès que les devis arriveront). Nous ne sommes pas obligés de tout faire en une année, il faut définir nos priorités et les étaler dans le temps.

Aussi, M.HOFER a terminé le terrassement derrière la nouvelle cantine/garderie.

Prochaines réunions : jeudi 11 février à 20H30 et jeudi 3 mars à 20H30.

Christian JOLIE souhaite préciser que tout à l'heure il a été évoqué le chemin des Pompes alors qu'il s'agit du chemin de Pré Racht. Claude CHAPPUIS répond qu'il vérifiera.

Commission bâtiments (David PERAY)

☛ Cantine-garderie : le bâtiment est réceptionné, nous garderons les retenues de garantie.
 Travaux appartement école : il attend encore des devis. Il a rendez-vous demain avec l'électricien pour la mise aux normes des bâtiments. Les employés municipaux se sont occupés de la préparation des murs (ils ont enlevé la tapisserie, etc...). Il lui a aussi demandé de s'occuper en février du local pétanque, cela traîne depuis quelques mois.
 SJALP : il y a eu une réunion concernant les problèmes de chauffage. La première réunion a été tendue. Après quelques jours, nous avons eu un deuxième rendez-vous qui c'est mieux passé. Ils nous proposent une garantie de 5 ans ainsi que l'entretien gratuit pendant 5 ans (soit 5 000€ par an d'économisés). Ils attendent les conventions de la SEMCODA. David PERAY précise qu'il voulait garder le lien entre l'entreprise et ceux qui ont fait l'étude. En cas de conflit, ils auraient perdu tout cela. Claude CHAPPUIS confirme qu'ils sont très réactifs en cas de panne. David PERAY ajoute qu'il y a un nouveau centre d'entretien basé à Châtillon.
 Le mobilier a été reçu, la sonorisation et l'éclairage ainsi que la prise triphasé pour la cuisine pour les associations ont été installés.

Frédéric PERICARD informe que dans la SJAL il y a un problème d'étanchéité, de l'eau coule dans le bar. La Grappe fera un rapport de tout ce qu'elle a vu. Il faudrait acheter un paillason, Franck TONIUTTI devait en offrir un. David PERAY dit que c'est une bonne idée que chaque association fasse parvenir ses remarques concernant la salle. Frédéric PERICARD ajoute qu'il faudrait aussi au moins 4 balais. Brigitte FLEURY ajoute qu'il faudrait mettre une pancarte pour les toilettes, il y a aussi de l'air froid au-dessus du bar et dans la grande salle comme s'il y avait la climatisation. David PERAY répond que c'est à cause de la température. Stéphanie LOVENJAK ajoute qu'on lui a dit la même chose lors du spectacle. Les élus débattent sur la soufflerie et l'air froid. Claude CHAPPUIS répond à tous que le chauffage est en phase test, il faut déplacer les sondes. Débat technique sur ce sujet. Frédéric PERICARD ajoute qu'un récepteur pour l'éclairage ne fonctionne pas. Christian JOLIE ajoute qu'il faudrait aussi mettre des modes d'emploi. David PERAY répond que c'est prévu ; Charlotte BREUILH et Jonathan CHARVET n'ont pas eu le temps de s'en occuper. Christian JOLIE dit qu'il faut aussi un panneau de type panneau blanc pour pouvoir écrire des choses, Claude CHAPPUIS répond qu'il faut créer une sorte de carnet de liaison. Frédéric PERICARD ajoute que les éviers rouillent aussi. Claude CHAPPUIS répond que c'est parce qu'ils ont pris de l'acide. Christian JOLIE demande si après la location de la salle, on vérifie que les siphons sont nettoyés ? Il ne faudrait pas qu'ils soient bouchés. Claude CHAPPUIS répond que c'est prévu dans l'état des lieux.

Commission personnel (Claude CHAPPUIS)

☛ La prochaine réunion a lieu le 4 février à 18h00.

Commission urbanisme (Claude CHAPPUIS)

Réunion du 26 janvier 2016

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Permis de construire		
PC00107815B0018 COSENTINO	Rue des prairies Construction d'une maison individuelle Zone UB	Nouveaux plans reçus. AVIS FAVORABLE
PC00107815B0019 MATTHIAS	Rue des prairies Construction d'une maison individuelle Zone UB	AVIS FAVORABLE
PC00107815B0020 MEYER	Rue des Fontanettes Les Vignes du Consul Zone UBc	AVIS FAVORABLE
PC00107816B0001 EARL DOMAINE DE MUCELLE	Route de Mucelle Cave F.PERICARD Construction d'une cave à barriques sous partie de l'avant toit ouest de l'actuelle cave Zone A et N	AVIS FAVORABLE
Déclaration Préalable		
DP00107815B0049 BENBKHAT Soufiane	Route de la Plaine Nivellement de la parcelle au niveau de la voie	Toujours en attente des pièces complémentaires depuis décembre... <u>Il faut appeler VAL TP</u>
DP00107816B0001 ROUSSET	90 Chemin de Gaillardin Ravalement de façade + isolation	AVIS FAVORABLE

DP00107816B0002 KARARA Fernas	91 route de Dardagny Fermeture du haut devant les cuisine, 13m ²	Régularisation – travaux déjà effectués. AVIS FAVORABLE
DP00107816B0003 BARABASS Marc	Rue Saint maurice Réfection de la toiture, pose de velux et création d'une jacobine	AVIS FAVORABLE
DP00107816B0004 FAVRE Alain	Création d'un accès débouchant sur le chemin de Pré Racht	<u>EN ATTENTE – Réunion jeudi à 9h avec le CD</u>
DP00107816B0005 SCI CUDA	921 route de la Plaine Réfection de la couverture de toit en tuiles plates ton nuancé + création d'ouvertures	La couleur des tuiles n'est pas précisée. AVIS FAVORABLE
DP00107816B0006 CANNARD	Chemin de la Fruitière Projet de division de parcelles	<u>En attente, problème d'enclavement d'une parcelle.</u>
DP00107816B0007 EMMANUELLI	221 Route de Dardagny Agrandissement de 2 fenêtres existantes	AVIS FAVORABLE
DP00107816B0008 LOVENJAK	107 Chemin sous l'Eglise Création d'un mur de soutènement pour des places de parking + barrière	AVIS FAVORABLE

Commission communication (Denis RAQUIN)

☞ Le travail sur le site internet est en cours.

Le 19 janvier, refonte du site. Il reste à mettre en place les onglets « école » et « associations ». Tous les PC depuis 2006 ont été mis en ligne.

Un retro planning a été mis en place, ils travaillent jusqu'à fin février sur le site. Les élus testeront ensuite le site jusqu'à la fin mars puis corrections. Il devrait être en ligne en juin.

☞ La réunion des nouveaux arrivants aura lieu le 8 octobre à 10h30.

SJAL : M. MOTTIER et son fils travaillent sur un texte de 100 mots concernant la plaque Lépine. Il ne sait pas encore si elle sera installée à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle. Claude CHAPPUIS répond que cela sera étudié en commission bâtiment.

Sophie COLLET fait le point concernant le Petit Challaisien. Ils essaient d'anticiper les comités de lecture. Celui de février est avancé au 15 février. L'entreprise familiale PIETRI est un excellent partenaire, ils sont très arrangeants et toujours à l'écoute. Elle informe les élus qu'il n'y aura pas de mot de l'écu en février. Claude CHAPPUIS affirme que le planning des mots de l'écu était une bonne idée. Sophie COLLET lui répond qu'elle ne souhaite pas forcer les élus, elle ne peut pas les relancer tout le temps, cela ne la dérange pas qu'il n'y en ait pas. Emmanuelle JAN confirme que tout le monde n'est pas à l'aise avec cela. Stéphanie LOVENJAK trouve que c'est mieux qu'il y en ait un dans le Petit Challaisien.

Claude CHAPPUIS souhaite revenir sur le choix qui a été fait de publier un Petit Challaisien en noir et blanc ce mois-ci. Il faut reconnaître qu'il est moins épais que d'habitude. Sophie COLLET répond que PIETRI n'a pas augmenté ses prix, elles font au mieux en comité de lecture avec Hélène PETER et Laurence MISEREZ. Claude CHAPPUIS ajoute que le journal est bien mieux mis en valeur en couleur. Stéphanie LOVENJAK confirme que c'est dommage pour les photos en couleur.

Fabien BELOTTI quitte la séance de 21h10 à 21h16.

Débat autour de la couleur et du budget du journal.

Claude CHAPPUIS conclue qu'il faut être à l'écoute des challaisiens et étudier la différence budgétaire.

Prochaine commission le 23 février à 20h00.

Commission associations (Fabien BELOTTI)

☞ La commission s'est réunie et a établi les grandes lignes du budget des associations.

Certains demandent la vitrification du parquet de la SJAL, de nombreuses personnes sont inquiètes et ont peur de tâcher le parquet. David PERAY répond que le parquet est traité et ciré. Attendons quelques semaines. Si on le vitrifie, il faudra poncer et cela va réduire son épaisseur. Il faut juste en prendre soin, il a déjà été traité. Emmanuelle JAN précise qu'à son travail, il y avait un parquet similaire, cela marque plus vite mais ça vieillit bien. David PERAY confirme que les traces de chaises s'en vont. Christian JOLIE demande si on avait 2 ou 3 lattes en trop pour faire des essais ? David PERAY répond que non car elles ne sont pas traitées pareil. Patricia ALTHERR ajoute que tous les produits pour l'entretien ont été donnés à Marielle.

☞ Claude CHAPPUIS informe les élus qu'il a reçu des demandes d'associations qui souhaiteraient récupérer les chaises et tables de l'ancienne salle des fêtes. Il souhaite connaître le point de vu des conseillers. Fait-on un don, une convention de prêt ? Stéphanie LOVENJAK est favorable au fait que le mobilier reste la propriété de la commune et soit prêté via une

convention aux associations en ayant fait la demande. Patricia ALTHERR, Fabien BELOTTI, Emmanuelle JAN et Sandrine SHAW sont du même avis. Emmanuelle JAN ajoute qu'il y a peu de recul sur le nouveau mobilier, il faut se laisser un battement. Frédéric PERICARD confirme que les nouvelles tables sont plus fragiles. Sophie COLLET, Jean-Pierre SZWED, Brigitte FLEURY, Denis RAQUIN sont du même avis. Christian JOLIE demande ce que les associations veulent en faire ? Claude CHAPPUIS répond que l'AAP souhaite les utiliser à la salle St Maurice et l'USC aurait besoin de nouvelles chaises car les leur sont en mauvais état. Patricia ALTHERR ajoute que certaines chaises et tables sont déjà installées à la cantine-garderie. David PERAY rappelle que l'ancienne salle des fêtes n'est plus aux normes et qu'il faut de toute façon la fermer. Il faut la rénover. Claude CHAPPUIS précise qu'il faut garder 25 tables pour la commune. Stéphanie LOVENJAK ajoute qu'il faudra préciser dans la convention que le matériel peut être repris en cas de besoin de la commune. David PERAY précise qu'il faudra compter le matériel et vérifier son état avant de faire quoi que ce soit.

☛ Frédéric PERICARD souhaite dire que l'AJLC est vraiment une super association avec une prof de danse, Mme VALLA, extraordinaire. Elle a monté un ballet de danse pour un concours où ils ont eu le meilleur prix. Le niveau par rapport aux autres groupes était vraiment impressionnant, il y a eu l'unanimité du jury !

Commission éducation (Patricia ALTHERR)

☛ Patricia ALTHERR explique qu'une réunion avec les parents a eu lieu il y a dix jours, cela s'est bien passé. Ils ont répondu aux questions des parents. Peu de parents étaient présents. Il y avait 107 questions et 12 parents présents...

☛ Le 11 février : réunion PEDT.

Commission affaires sociales (Stéphanie LOVENJAK)

☛ Le CCAS s'est réuni le 14 janvier. Ils ont arrêté le choix d'un traiteur et d'un animateur pour le repas des anciens.

☛ Trois femmes fêtent leurs 90 ans cette année.

☛ Mercredi a lieu une réunion gérontologique de médecins concernant les chutes des personnes âgées. Claude CHAPPUIS précise que l'on prête la salle de la MDS.

Affaires intercommunales (Claude CHAPPUIS)

☛ Reprise des réunions concernant la gestion des déchets et l'eau et l'assainissement.

☛ On continue à constater la baisse de la CFG même s'il y a moins de perte que prévu, nous devons recevoir bientôt les chiffres.

☛ Frédéric PERICARD parle du syndicat mixte sanctionné par la cour des comptes, où ont-ils trouvé les 3 millions ? M. WAUQUIEZ disait pourtant qu'il allait serrer la visse ? Il est étonné. Christian JOLIE est également étonné, il avait compris que l'argent venait de la CCPG et pas du CD ? Frédéric PERICARD confirme, de toute façon c'est la même chose.

☛ Frédéric PERICARD ne comprend pas que tout soit mélangé au SIDEFAGE alors qu'ils nous imposent du tri – a-t-on des recours ? Claude CHAPPUIS répond que ce sujet revient en permanence. Avant cette commission était gérée par M. CHANEL qui était à la fois dans le conseil d'administration du SIDEFAGE et élu à la CCPG. Donc juge et parti. Il a été remplacé. Il n'arrêterait pas de le dire, nous sommes coincés avec ce seul partenaire.

Les élus débattent sur ce sujet.

Christian JOLIE dit qu'il vaut mieux inciter les gens à trier en déchèterie au maximum. Claude CHAPPUIS dit qu'il faut mettre un rappel dans le Petit Chalaisien. Christian JOLIE ajoute que s'ils trouvent n'importe quoi, ils ne peuvent pas retrier derrière. Emmanuelle JAN dit qu'elle fait attention quand elle trie, c'est parfois la confusion, il faut regarder les étiquettes pour voir les composants. Claude CHAPPUIS ajoute qu'il y a de nombreux dépôts sauvages sur la commune. David PERAY remarque qu'en Corse ou en Dordogne, il y a seulement deux sacs et tout est trié ensuite. Ils ont moins de problème que nous.

Christian JOLIE demande si l'on connaît le montant de la CFG ? Claude CHAPPUIS répond que Michel PETER l'a eu, il le fera passer. Brigitte FLEURY est choquée de voir qu'il n'y a que 211 frontaliers à Challex ! Sachant que les ¾ des habitants travaillent en Suisse. David PERAY lui répond que le canton de Vaud n'est pas comptabilisé. Brigitte FLEURY ajoute que les fonctionnaires internationaux ne doivent pas être comptés non plus. Christian JOLIE ajoute que l'on devrait normalement toucher environ 400 000€ et que la commune perdra environ 35 000€ suite à la modification de la clé de répartition par le Conseil Départemental. Claude CHAPPUIS conclue en disant qu'ils nous diront toujours que nous n'avons rien perdu étant donné que l'argent manquant partira dans les projets structurants dont le sud gessien est évincé. Christian JOLIE confirme, il est du même avis.

Délibérations

Délibération 08-2016

Objet : Validation de la convention d'assistance en urbanisme.

Vu la convention présente en annexe ;

La DDT a cessé d'instruire les demandes d'autorisation d'occupation du sol des communes faisant partie d'un établissement public de coopération intercommunale regroupant plus de 10 000 habitants depuis le 1^{er} juillet 2015, conformément à l'article 134 de la loi ALUR.

D'autre part, les alinéas a) à d) de l'article R423-15 du code de l'urbanisme énumèrent les services ou autorités susceptibles de pallier le retrait des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisations d'occupation du sol des communes évoquées ci-dessus. Cet article ne prévoit pas la possibilité de déléguer cette instruction à un prestataire privé.

C'est pourquoi, le Conseil municipal a décidé de confier aux services de la commune l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol.

Pour assister les services de la commune dans cette tâche, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (1 abstention, 14 voix pour) :

AUTORISE le Maire à conclure, avec la SARL EFU une convention d'assistance juridique. Cette mission d'assistance par un prestataire privé est expressément admise par une réponse du ministère du logement, publiée au JO Sénat du 19/11/2014, à une question posée par Mme Elisabeth Lamure sénatrice.

Débat : Claude CHAPPUIS résume la situation. La DDT n'instruit plus nos dossiers d'urbanisme. Normalement la CCPG proposait un service d'ADS avec un impact financier important pour la commune. Nous avons la chance d'avoir Charlotte BREUILH qui instruit tout mais nous avons besoin de conseils en urbanisme sur certains gros dossiers. Ils peuvent nous accompagner, c'est à la demande. Cela serait moins couteux que les 13 000€ de la CCPG. Stéphanie LOVENJAK demande combien de temps durerait les permanences à 250€ ? Claude CHAPPUIS répond qu'il s'agirait d'un après-midi pour informer ou conseiller les habitants. Jean-Pierre SZWED demande qui va payer ? Claude CHAPPUIS répond que c'est la commune. Jean-Pierre SZWED lui répond qu'il ne comprend pas pourquoi la commune paierait pour des privés. Emmanuelle JAN demande si l'on est sûr qu'ils respecteront les délais ? Charlotte BREUILH répond que oui, ils connaissent les délais légaux, cela fait partie du contrat juridique. Christian JOLIE pense que le détail de la délibération n'est pas suffisant. Ensuite, il demande si l'agence d'ingénierie ne peut pas s'occuper de cela ? Charlotte BREUILH répond que non, ils ont seulement un rôle de conseil pour les petits marchés publics de travaux ou de voirie. Christian JOLIE demande le rapport entre les 14 000€ de la CCPG et ce que l'on va payer au cabinet. Stéphanie LOVENJAK lui répond qu'on ne passera par le cabinet que pour certains dossiers, notamment les projets de grands collectifs comme les Vignes du Léman.

Délibération 09-2016

Objet : Salle Jean-Antoine Lépine – modification du règlement intérieur.

Vu le projet de règlement intérieur présenté en annexe ;

Vu la délibération n°05-2016 approuvant ce règlement ;

Il est nécessaire de modifier l'horaire de location de la salle. En effet, la location pour une journée seulement n'a pas été prévue.

Au lieu de 8h -18h à 180€ et 350€, il est proposé de remplacer par 8h - 8h le lendemain (soit 24h) à 200€ et 380€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

MODIFIE le projet de règlement intérieur de la salle Jean-Antoine Lépine, qui entre en vigueur dès ce jour ;

DEMANDE que ce règlement soit diffusé auprès de l'ensemble des utilisateurs de cette salle.

Débat : Brigitte FLEURY demande pourquoi le tarif n'est pas augmenté pour les extérieurs ? L'ensemble des élus est favorable à augmenter à 380€.

Christian JOLIE souhaite revenir sur l'article 6 disant que les associations paieront la salle après 2 locations gratuites, il souhaite savoir si les associations ont été associées à cette décision ? Claude CHAPPUIS répond que non, les commissions se sont inspirées de ce qui se fait dans les autres communes. Fabien BELOTTI ajoute qu'on adaptera au cas par cas. Christian JOLIE pense qu'il faudrait supprimer cet article. Claude CHAPPUIS lui répond que cette décision a été prise car certains se servent des associations pour louer les salles à titre privé, on a ainsi fermé cette boîte de pandore. Christian JOLIE répond que c'est dommage de punir les associations. David PERAY ajoute que les associations engrangent des bénéfices lors des manifestations. Sandrine SHAW souhaite ajouter que ce n'est pas juste pour certaines associations comme le Sou des écoles qui s'occupent de nos enfants. Claude CHAPPUIS et Patricia ALTHERR répondent que cette question a été réglée, il y a deux associations, la coopérative scolaire et le sou des écoles, chacune réservera deux fois, cela ne leur coûtera rien. Fabien BELOTTI confirme que l'on étudiera les réservations sur demande et nous travaillerons en parfaite intelligence. Il rappelle que de nombreuses associations ont des trésoreries conséquentes, c'est normal de faire participer aussi les associations. Les associations communales sont quand même suffisamment soutenues dans la commune, nous sommes présents, nous répondons à leurs souhaits. Elles ont des droits mais aussi des devoirs. Il ajoute qu'il a vu des choses assez extravagantes dans les demandes de subvention qu'il a reçu alors

Article 4. Le régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives des recettes encaissées au moins tous les 3 mois ou lorsque le montant maximal de son encaisse est atteint et enfin lors de sa sortie de fonction. Ces versements s'effectueront le dernier jour de chaque mois sauf dépassement du montant de l'encaisse.

Article 5. Le régisseur sera désigné par le Maire sur avis conforme du comptable.

Article 6. Deux mandataires suppléants seront nommés sur avis conforme du comptable. L'intervention des mandataires aura lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

Article 7. Les mandataires suppléants percevront une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 8. Le régisseur est assujéti à un cautionnement fixé dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 9. Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 10. Les recettes désignées à l'article 1 sont encaissées selon les modes de règlement suivant :

- Numéraire
- Chèques bancaires

Article 11. Un compte de dépôt de fonds au Trésor sera ouvert.

Article 12. Le Maire et le trésorier de Gex sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Débat : Christian JOLIE demande si c'est courant de demander 2000€ de chèque de caution ? Stéphanie LOVENJAK ajoute que c'est 1000€ pour les associations, si on prend soin de la salle, le chèque de caution n'a pas à poser de problème. Claude CHAPPUIS confirme que les gens font ainsi plus attention.

Délibération 11-2016

Objet : Retrait délibération n°100-2015 portant sur la majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Par délibération le 7 décembre 2015, le Conseil municipal avait décidé de majorer la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

En application de l'article 1407 ter du code général des impôts, les communes classées dans les zones géographiques mentionnées au premier alinéa du I de l'article 232, peuvent, par une délibération prise avant le 1^{er} octobre d'une année pour être applicable l'année suivante, majorer de 20% la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Le décret 2013-392 du 10 mai 2013 relatif au champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants instituée par l'article 332 du code précité fixe, dans son annexe, les communes concernées. La commune de Challex n'est pas mentionnée dans cette annexe. La délibération n°100-2015 n'est donc pas conforme à la loi, le Conseil municipal doit donc la retirer sous deux mois à la demande du sous-préfet de Gex.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (6 abstentions, 9 voix pour) :

RETIRE la délibération n°100-2015 du 7 décembre 2015 portant sur la majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Débat : Claude CHAPPUIS explique que suite à une loi et son annexe, des élus à l'Assemblée Nationale ont pensé que Challex n'avait pas à être dans cette liste... Il n'y a donc que 5 communes du Pays de Gex qui ont le droit ? Stéphanie LOVENJAK répond que ça a certainement été planifié en parallèle avec les villes qui ont des plafonds pour le prix des locations. Christian JOLIE demande pourquoi avoir voté cela

si on pouvait le savoir avant ? Frédéric PERICARD et David PERAY répondent qu'on a eu l'information tardivement. Stéphanie LOVENJAK expose la question de Michel PETER qui lui a donné procuration : peut-on reconnaître les fausses résidences secondaires grâce aux relevés de compteurs ? Claude CHAPPUIS répond que juridiquement, cela est interdit. Le sous-préfet n'a donné aucune ficelle pour régler ce problème. Christian JOLIE ajoute que Ferney-Voltaire a voté cette décision car ils sont dans la liste. Sophie COLLET ajoute qu'il faut faire remonter cela plus haut. Claude CHAPPUIS lui répond d'aller le dire à Etienne BLANC que tout ça n'est pas cohérent. Jean-Pierre SZWED dit que ce serait le travail de la CCPG de nous défendre. Brigitte FLEURY demande ce qu'il se passe si on refuse de retirer cette délibération ? Claude CHAPPUIS lui répond que la commune risque d'être attaquée par quelqu'un en résidence secondaire.

Délibération 12-2016

Objet : Caution des emprunts contractés par la SEMCODA à hauteur de 50% (4 logements en PLS).

La SEMCODA envisage d'acquérir dans un ensemble immobilier à Mucelle (SCI VALENTINA), 4 logements de type T2 pour une superficie globale de 178,20 m² et 4 parkings situés en sous-sol.

La SEMCODA souhaiterait financer cette acquisition à l'aide du financement suivant : un prêt locatif social (PLS) pour 4 logements, ce qui permettrait par la suite de louer ces logements, en collaboration avec les services de la mairie, moyennant un loyer mensuel de 9.84m² de surface utile (430€ en moyenne par appartement).

La SEMCODA sollicite l'accord du Conseil municipal pour la réalisation de cette opération et le conventionnement des logements qui leurs sont proposés.

Ils sollicitent aussi la commune pour la caution des emprunts contractés pour cette acquisition à hauteur de 50% (les 50% restant seront garantis par le Conseil Départemental).

Cette garantie n'entre pas dans le taux d'endettement de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (3 voix contre, 5 abstentions, 7 voix pour) :

APPROUVE le projet d'achat de la SEMCODA de 4 logements sociaux dans l'immeuble de la SCI VALENTINA.

ACCEPTE que la commune se porte caution à hauteur de 50% des emprunts contractés pour cette acquisition.

Débat : David PERAY et Claude CHAPPUIS disent qu'ils avaient eu un choc lors du précédent mandat face à ce genre de demandes de caution de la SEMCODA. Il n'y a pas de risques. Brigitte FLEURY ajoute que la commune est en plus actionnaire. Claude CHAPPUIS précise que c'est Stéphanie LOVENJAK qui a relancé la SEMCODA sur la question des logements sociaux de la SCI VALENTINA. Fabien BELOTTI ajoutent qu'ils se sont assis sur les prix car ils n'arrivent pas à vendre. Patricia ALTHERR souhaite préciser qu'il n'y aura pas de logements sociaux si la commune vote contre cette délibération. Stéphanie LOVENJAK dit que c'est important d'avoir de nouveaux logements pour le jour où nous serons assujettis aux fameux 20%. Frédéric PERICARD dit qu'on a le couteau sous la gorge avec cette situation.

Délibération 13-2016

Objet : Indemnités du nouveau trésorier de Gex : Mr INQUIMBERT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (12 voix contre, 2 abstentions, 1 voix pour) :

décide de ne pas attribuer à Monsieur INQUIMBERT, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰

Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰

Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 %

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 %

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 %

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Délibération 14-2016

Objet : Professeur d'anglais pour les Nouvelles Activités Périscolaires.

Vu le devis présenté en annexe ;

Madame Gilian Brotherwood, par l'intermédiaire de l'association Lingotastic propose de donner des cours aux enfants les vendredis après-midi de 14h à 16h pour 35€ de l'heure soit 70€ par après-midi de NAP.

L'objectif serait de proposer cette activité dès que possible aux enfants afin de faire un test jusqu'en juin 2016. Si les cours conviennent et sont reconduits, une contribution sera demandée aux parents à compter de septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (3 voix contre, 3 abstentions et 9 voix pour) :

APPROUVE le devis de Mme Brotherwood pour donner 2h de cours d'anglais, chaque vendredi après-midi lors des NAP pour 35€ de l'heure.

Débat : Brigitte FLEURY demande si les prix sont normaux ? Patricia ALTHERR répond que les professeurs des écoles étaient rémunérés 28€ de l'heure. Stéphanie LOVENJAK précise que la professeure veut la gratuité des photocopies. Patricia ALTHERR ajoute qu'une participation des parents sera débattue en temps voulu. Cette professeure a été recommandée par un parent d'élève. Ses cours sont homogènes pour des enfants de tout âge, elle pense que c'est très bien. Elle aurait préféré d'autres langues mais elle n'a pas réussi à trouver. Claude CHAPPUIS ajoute que le coût pour la commune serait de 280€ par mois. Christian JOLIE demande si ces cours vont être intégrés au PEDT ? Patricia ALTHERR répond que oui, c'est prévu. Christian JOLIE trouve dommage que l'on paye une personne extérieure au village alors que de nombreux parents sont bilingues dans la commune. Patricia ALTHERR confirme que personne ne s'est proposé. Christian JOLIE indique que la réforme du collège va rentrer en application à la rentrée prochaine. Aussi, il est prévu que les enfants auront de l'anglais dès le CP. Patricia ALTHERR répond que de toute façon le PEDT est créé en lien avec l'école. Fabien BELOTTI ajoute que son fils n'a pas de cours d'anglais à l'école de Challex. Christian JOLIE lui répond que les enfants devront être initiés à l'anglais dès le CP, et que cette délibération n'est peut-être pas utile. Fabien BELOTTI répond qu'on verra l'année prochaine. Claude CHAPPUIS ne comprend pas l'Education Nationale, on veut faire parler anglais les enfants alors qu'ils arrivent déjà à peine à parler français... Emmanuelle JAN répond que c'est un programme de décrochage, ils sont obligés d'être en parallèle avec l'école. Ce qui est dommage c'est que des après-midi dédiées aux loisirs deviennent des heures de cours. Patricia ALTHERR répond que ce sera ludique.

Délibération 15-2016

Objet : Essai – Projet de modification des conditions d'éclairage public - ruelle des Fontaines.

Considérant qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie, la durée de vie des matériels et la maintenance et participerait à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse ;

Monsieur le Maire souhaite effectuer un essai d'extinction d'éclairage public ruelle des Fontaines à Mucelle
En période de fêtes ou en cas de circonstances particulières, l'éclairage pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Les habitants seront convoqués et prévenus avant la mise en place de cette extinction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de reporter cette délibération.

AUTORISER Monsieur le Maire à rédiger un arrêté de modification des conditions d'éclairage public dans les conditions suivantes :

- Essai dès que possible matériellement (nécessité de faire intervenir l'entreprise Salendre)
- Extinction de 23h à 5h
- Concerne uniquement la ruelle des Fontaines
- Durée de un mois

APPROUVER la totalité de ce projet et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document qui s'y rapporte.

Débat : Claude CHAPPUIS précise que la plage horaire de la délibération est indicative et maximale, cela sera discuté avec les habitants. Frédéric PERICARD trouve dommage de toucher seulement 5 personnes. Claude CHAPPUIS répond qu'il faut étudier le coût si on veut faire tout Mucelle. David PERAY répond que cela ne coûterait pas si cher que ça. Claude CHAPPUIS ajoute que l'on peut faire des demandes au SIEA et à SALENDRE. Frédéric PERICARD demande si l'on attend et repousse la réunion publique à septembre ? Jean-Pierre SZWED ajoute que certains voudraient éteindre à Champs Journet, on appelle cela « Luna Park ». Claude CHAPPUIS répond qu'on va demander au SIEA. Stéphanie LOVENJAK demande pour Michel PETER le chiffre de l'économie réalisée ? David PERAY répond que si on baisse de 50% l'éclairage public, on devrait gagner 50% du total de la facture habituelle. Claude CHAPPUIS ajoute qu'à Léaz cela tournait autour de 7 000€ d'économies sur un hiver pour 800 habitants. Tout dépend du nombre de candélabre. Claude CHAPPUIS ajoute qu'il est interdit de faire des points noirs.

QUESTIONS DIVERSES

- Frédéric PERICARD note que l'entretien de la SJAL est pris très au sérieux mais regrette que le dossier de l'auberge de la Treille n'avance toujours pas. Claude CHAPPUIS répond que Charlotte BREUILH et Valérie BURINE sont en train de s'en occuper.
- Jean-Pierre SZWED souhaite savoir si l'on va parler de la Grappe qui a laissé ouvert la porte de la chambre froide ? Frédéric PERICARD répond que l'enquête a été menée, c'est parole contre parole, il n'y a aucune preuve. La porte est dure, il faut la claquer pour la fermer. Jean-Pierre SZWED répond qu'on refera le point avec Fabien BELOTTI concernant le fait que c'est un bâtiment communal, quand on dit de ne pas faire quelque chose, on ne le fait pas. Point. Emmanuelle JAN demande de quelle porte on parle ? Claude CHAPPUIS répond qu'il s'agit de la chambre froide de la SJAL. Emmanuelle JAN confirme qu'elle est difficile à fermer, il faudrait mettre un écrit sur la porte. Charlotte BREUILH répond que c'est prévu. Jean-Pierre SZWED dit que l'on donne des directives qui ne sont pas écoutées, c'est par principe. La Grappe s'approprie les lieux comme s'ils étaient chez eux. Il en est de même pour les autres associations USC, pétanque...
- Christian JOLIE demande ce qu'il en est du dossier reçu en mairie concernant les Cyclamens ? Claude CHAPPUIS dit qu'il va répondre. Pour le moment le dossier a été transmis à l'ARS, au CD et au Sous-Préfet. Frédéric PERICARD dit qu'il en a débattu avec sa belle-sœur, ces boîtes font beaucoup de chiffres au détriment de l'être humain. Le directeur n'est même pas logé. Brigitte FLEURY confirme que cela fait quelques temps que cela dure, il y a des mauvais traitements sur les patients. La gestion du personnel de la maison de retraite ne regarde pas la commune. La commune ne peut rien faire. Christian JOLIE dit que tout cela n'est pas humain, la commune doit faire quelque chose ! Claude CHAPPUIS répond que la personne qui a écrit a été licenciée, son parent y était, ce n'est pas neutre. Christian JOLIE répond qu'une chose a été faite mais il faut aussi déposer plainte. Emmanuelle JAN répond que non, il y a peu de levier. Claude CHAPPUIS doit constater quelque chose de ses yeux pour pouvoir déposer plainte. Brigitte FLEURY confirme que la mairie ne sera pas incriminée car elle n'est pas témoin de ce qu'il se passe. Stéphanie LOVENJAK ajoute qu'il faut faire attention à ne pas mettre tout le monde dans le même panier. Certains employés sont intérimaires, mal payés, mal formés, ils font ce qu'ils peuvent avec ce qu'on leur donne, c'est bien différent des violences volontaires. Brigitte FLEURY dit que c'est la gestion de ce personnel justement qui est impliquée. On parle de défaut de soin. Christian JOLIE rejoint Brigitte FLEURY, ce n'est pas le personnel qui est impliqué, c'est le mode de gestion. Sophie COLLET conclue que l'on peut parler de maltraitance institutionnelle.

Prochain Conseil municipal le 7 mars 2016

La séance est levée à 22h56.